

Sujet : [INTERNET] Enquête préalable - Aire grand passage La Jarne

De : Nicolas HAUTOT <nicolas.hautot@gmail.com>

Date : 13/03/2024 10:20

Pour : pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Bonjour,

Je tiens à exprimer mon mécontentement et ma ferme opposition à ce projet de construction d'un aire de grand passage pour les gens du voyage au niveau de la commune de La Jarne.

Tout d'abord, ce n'est pas à l'Etat de financer de financer l'achat de terrains et infrastructures voués à un culte religieux, en l'occurrence évangéliste. Ce d'autant plus que les récentes expérimentations au niveau de la communauté d'agglomération de La Rochelle ont montré que les infrastructures n'étaient pas respectées et nécessitent de constantes réparations, supportées par la communauté, donc nous les contribuables.

Par ailleurs, la commune de La Jarne et les communes alentours sont de petites communes et ne sont absolument pas dimensionnées pour de si grandes aires et accueillir autant de personnes sur de longues périodes de l'année. Les infrastructures publiques, que ce soit en termes d'équipements sportifs, de voirie ou d'assainissement ne sont pas en mesure d'absorber cette surcharge sans créer de fortes nuisances pour les riverains. Riverains qui vont donc payer pour des équipements à usage privé dont ils ne profiteront en aucune façon, mais dont ils souffriront des conséquences.

Merci donc de bien prendre en considération mon opposition à ce projet et de me confirmer la bonne réception par retour de mail.

Cordialement,
Nicolas HAUTOT